



Lons le Saunier, le 15 juin 2012

PREFET
DU JURA

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E

A la suite des inondations et coulées de boue consécutives aux violents épisodes orageux ayant affecté le dimanche 20 mai 2012 quatre communes du département, des dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été adressés à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Le 4 juin 2012, la commission interministérielle a émis :

- un avis favorable sur deux de ces quatre dossiers : SAIZENAY et SALINS LES BAINS ;
- un avis d'ajournement sur les deux autres, NEVY LES DOLE et SOUVANS, dans l'attente de rapports météorologiques complémentaires.

Publié le 14 juin 2012 au Journal Officiel de la République Française, **l'arrêté interministériel du 8 juin 2012 porte donc reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**, au titre d'un phénomène d'**inondation et coulées de boue du 20 mai 2012**, pour les communes de :

- **SAIZENAY**
- **SALINS LES BAINS**

Une copie de cet arrêté peut être téléchargée sur le site Internet Légifrance (www.legifrance.gouv.fr).

A compter de la date de publication, les personnes sinistrées disposent d'un **délai de dix jours** pendant lequel elles peuvent déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, modifiée.

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : communication@jura.pref.gouv.fr